

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-22

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 2 juillet deux mille vingt-cinq (2/07/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms. ARTO Jean - PASERO Fabien

Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mme FRANCOIS Johanna - M JAMMES Patrick - Del GRANDE Stéphane

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick donne pouvoir à Fabien PASERO - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : FINANCEMENT D'UNE INTERVENTION ARTISTIQUE DANS LE CADRE DE L'ACTION « QUARTIERS D'ÉTÉ »

Madame la Maire expose :

Pour la deuxième année consécutive la centre social Clefs à vocation intercommunale propose une animation en soirée sur une durée de 4 jours dans la commune.

L'objectif de cette action correspond à la mission donnée aux centres sociaux par la CAF et la communauté de communes ARC.

Il s'agit de venir à la rencontre des habitants sur notre territoire afin de mieux les connaître, tisser des liens et envisager la mise en place de projets et d'actions participatives.

Partant du constat que notre commune a une spécificité de part une vie sociale qui se concentre en partie dans les hameaux, le projet quartier d'été 2025, du 15 au 18 juillet, ambitionne de proposer les soirées de façon décentrée.

Ainsi sur quatre jours, quatre lieux seront animés : parvis de l'église route de Cougourdas, place de la Bastide, le village lors du marché d'été, le village de l'inférieur dans la cour de l'ancienne école. Les animations vont reposer sur des temps agents du centre social, la mobilisation de partenaires par le Centre social tel que le TILT (micro folies), le LOL (jeux grandeurs nature), du bénévolat pour des échanges de savoirs.

Dans ce cadre la commune est sollicitée pour compléter cette offre (gratuite pour la commune et pour les habitants) en finançant l'intervention d'une conteuse sur le site de La Bastide.

La structure support est l'association Hippocampe Théâtre qui facturera une prestation à hauteur de 350€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** la commande d'une conteuse à l'association Hippocampe Théâtre pour un coût de 350€ TTC
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire,
LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,
SAIMMAIME Isabelle

